Publié sur www.creuse.fr le 04/11/2026

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261104-DM1_BPRIN-BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2026

DELIBERATION N°CD2026-10/1/23 DOSSIER N°7631	BUDGET PRINCIPAL 2026 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Etaient présents :
Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :
Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Mary-Line GEOFFRE à Eric BODEAU
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pole Pilotage et Evaluation de la Performance Publique /Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2026 : DECISION MODIFICATIVE N°1

♦♦♦♦♦♦♦♦

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3211-1 ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU l'article L1612-11 du code générale des collectivités territoriales ;
VU le rapport CD2026-10/1/23 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

Publié sur www.creuse.fr le 04/11/2026

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261104-DM1_BPRIN-BF

Décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal s'équilibrant en dépenses et en recettes à **9 015 970,00 €** et dont les mouvements budgétaires sont synthétisés dans la maquette budgétaire jointe à la présente délibération ;

- de créer les autorisations de programme (AP), ci-après, sans crédit de paiement (CP) 2026 :

- « études routières » pour un montant d'AP de **1,3 million d'€**,
- « ouvrages d'art » pour un montant d'AP de **6,7 millions d'€**,
- « sécurité PRIL » pour un montant d'AP de **3,2 millions d'€**,
- « travaux routiers » pour un montant d'AP de **14,1 millions d'€**,
- « matériels restauration collèges » pour un montant d'AP de **1,6 million d'€**,

- d'augmenter le montant des autorisations de programme telles qu'exposées ci-dessous :

INTITULE DE L'AP	MONTANT VOTE DE L'AP	AJOUT	NOUVEAU MONTANT DE L'AP
AXES LA SOUTERRAINE	1 922 819,00 €	65 000,00 €	1 987 819,00 €
AXES UTT BOUSSAC	2 600 000,00 €	360 000,00 €	2 960 000,00 €
GROSSES RÉPARATIONS REV ET RESE	884 809,00 €	45 000,00 €	929 809,00 €
OUVRAGE D'ART BOURGANEUF	450 198,00 €	60 000,00 €	510 198,00 €
OUVRAGES D'ART BOUSSAC	610 000,00 €	65 500,00 €	675 500,00 €
SÉCURITÉ VOIRIE BOUSSAC	587 400,00 €	36 500,00 €	623 900,00 €
PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT	4 936 036,00 €	1 383 964,00 €	6 320 000,00 €
PROGRAMME D'ADDUCTION D'EAU POTABLE	9 960 000,00 €	840 000,00 €	10 800 000,00 €
TRAVAUX AMÉNAGEMENT MILIEUX AQUATIQUES	801 023,00 €	248 977,00 €	1 050 000,00 €

- de réduire le montant de l'autorisation de programme suivante :

Publié sur www.creuse.fr le 04/11/2026

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261104-DM1_BPRIN-BF

INTITULE DE L'AP	MONTANT DE l'AP	RETRAIT	NOUVEAU MONTANT
TRAVAUX COLLEGE MAROUZEAU	14 841 029,00 €	-10 841 029,00 €	4 000 000,00 €

- de clôturer les AP/CP dont la liste est jointe en annexe n°3 de cette délibération ;

- d'augmenter de **170 000,00 €** le montant des dépenses du chapitre 27, article 2745, et ainsi permettre le versement d'une avance remboursable de **450 000,00 €** au budget annexe laboratoire départemental.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Valerie SIMONET
Présidente du Conseil
Départemental
28 oct. 2026